

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 22 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de SAINT-LOUP-LAMAIRÉ sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

21 présents + 4 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Maryse CHARRIER, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnère: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

4 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Marie COLIN a donné pouvoir à Jacques METREAU
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Micheline REAU

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-Marie COLIN, Maryse BARIGAULT, Viviane CHABAUTY, Claire SAINCOURT

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 14 février 2017

INFORMATIQUE COMMUNICATION
TRANSFERT DU COPIEUR DE L'ÉCOLE DE LOUIN
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

M. Le Président expose

Le contrat du copieur actuel de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet situé aux ateliers communautaires terminait en janvier 2017 avec un coût copie de 9,33 € HT les 1000 copies noires. Si le copieur a une panne, on devra payer les pièces.

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et de se protéger en cas de panne du matériel, il est proposé de récupérer le copieur de l'école de Louin.

C'est le même fournisseur : la SORAM.

La CCAVT reprend le contrat actuel valable jusqu'en novembre 2018 avec un coût copie à 8,00 € HT les 1 000 copies noires.

Ce transfert n'engendre donc aucun coût à la CCAVT, la valeur du copieur est de 0 €.

A noter que l'ancien copieur des ateliers communautaires sera repris par le fournisseur pour destruction.

La mairie de Louin en transférant leur contrat, peut ainsi changer de fournisseur et changer le copieur avec un matériel neuf avant la fin de leur contrat et ce sans pénalité.

Le conseil municipal de Louin a délibéré le 06 février 2017.

- Vu l'exposé de M. Le Président ci-dessus,
- Vu la délibération de la commune de Louin n° 2017-13,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire accepte le transfert du copieur de l'école de Louin à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet pour 0€ avec un coût copie à 8,00 € HT les 1 000 copies noires.

AR-Préfecture

079-200041416-20170222-D2017014-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-03-2017

Publication le : 07-03-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLLILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48